

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Présents : 25

Votants : 29

Procurations : 4

Convocation du Conseil
Municipal en date du
25 juin 2026

L'an deux mille vingt six

Le 2 juillet

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Samuel PHELIPPOT, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Marc GUIGANTON qui a donné pouvoir à Samuel PHELIPPOT, Nathalie KERFORN qui a donné pouvoir à Eliane AUFFRET, Adélaïde GAUDRON qui a donné pouvoir à Donald GIGAN, Olivier LEMOINE qui a donné pouvoir à Sébastien JEZEQUEL, Sonia TORRES qui a donné pouvoir à Olivier TIGREAT.

Secrétaire de séance : Morgane PERON

N° D_2026-07-02-11

Objet : CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATION D'EAUX PLUVIALES CHEZ M. ROLLAND JACQUES – IMPASSE DE KERZOURAT

Vu l'avis favorable de la commission,

Dans le cadre des travaux d'aménagement de voirie de l'allée de la croix, un réseau d'eau pluviale a été créé avec un exutoire sur l'emprise des parcelles de M. ROLLAND Jacques. Monsieur ROLLAND a donné son accord pour :

- Permettre la réalisation des travaux d'installation du réseau d'eau pluviale sur les parcelles cadastrées section BH n°111 et BH n°110.
- Autoriser l'accès ponctuel des services techniques de la ville et entreprises mandatées pour réaliser et entretenir l'ouvrage.

La servitude s'exercera sans indemnités pour le propriétaire aussi longtemps que les modalités de gestion d'eaux pluviales de la commune le justifieront.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la régularisation de la création d'une servitude de passage de canalisation d'eaux pluviales,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes notariés,
- précise que les frais d'acte notarié seront supportés par la Ville de Landivisiau.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.



Landivisiau, le 2 juillet 2026
Le Maire,
Samuel PHELIPPOT

